16 déc 2011 -12:30

Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 16 décembre 2011, sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 16 décembre 2011, sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Libre circulation des travailleurs

Emploi des ressortissants bulgares et roumains

Emploi des ressortissants bulgares et roumains

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger une dernière fois, jusqu'au 31 décembre 2013, la période transitoire durant laquelle l'accès au marché du travail belge est restreint pour les ressortissants bulgares et roumains.

Cette décision s'inscrit de façon cohérente dans le choix des pays limitrophes de la Belgique de ne pas encore ouvrir leurs frontières aux travailleurs roumains et bulgares.

Les travailleurs bulgares et roumains peuvent toutefois obtenir un permis de travail pour un emploi reconnu en pénurie, ceci sans qu'un examen du marché de l'emploi soit nécessaire.

La Commission européenne a été informée à ce sujet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Nouveau gouvernement : désignations

Représentation du gouvernement fédéral au sein des différents comités

Représentation du gouvernement fédéral au sein des différents comités

A l'occasion de la mise en place du nouveau gouvernement Di Rupo I, le Conseil des ministres a procédé à une série de désignations :

Membres de la délégation de l'autorité fédérale au sein du Comité A :

Membres de plein droit :

- M. Elio Di Rupo, Premier ministre, président
- Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Intérieur, vice-présidente
- M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, vice-président
- M. Olivier Chastel, ministre du Budget
- M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat au Budget

et en outre :

- M. Vincent Van Quickenborne, ministre des Pensions
- Mme Monica De Coninck, ministre de l'Emploi

Membres de la délégation de l'autorité fédérale au sein du Comité B :

Membres de plein droit :

- M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, président
- M. Olivier Chastel, ministre du Budget, vice-président

et en outre :

- Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
- M. Vincent van Quickenborne, ministre des Pensions
- M. Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes villes
- Mme. Monica De Coninck, ministre de l'Emploi

Membres de la délégation de l'autorité fédérale au sein du Comité C :

A. Section administrations locales :

Membres de plein droit :

- Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Intérieur, présidente
- Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, vice-présidente

et en outre :

- M. Vincent Van Quickenborne, ministre des Pensions
- M. Olivier Chastel, ministre du Budget et de la Simplification administrative
- M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics
- Mme. Monica De Coninck, ministre de l'Emploi

B. Section enseignement officiel subventionné :

Membre de plein droit :

- M. Paul Magnette, ministre de la Politique scientifique, président

Membres de la délégation de l'autorité fédérale au sein du Sous-comité :

Membres de plein droit :

- M. Elio Di Rupo, Premier ministre, président
- M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, vice-président
- Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Intérieur
- M. Olivier Chastel, ministre du Budget

et en outre :

- M. Vincent Van Quickenborne, ministre des Pensions
- Mme Monica De Coninck, ministre de l'Emploi

Membres du Comité de concertation :

- M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
- M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
- M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
- M. Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre des Pensions
- Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Chaque Vice-Premier ministre participe à toutes les réunions qu'il souhaite.

Membres du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité :

- M. Elio Di Rupo, Premier ministre
- M. Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères
- M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
- Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Intérieur
- M. Pieter De Crem, ministre de la Défence
- Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Membres du Comité ministériel pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale :

- M. Elio Di Rupo, Premier ministre
- M. Steven Vanackere, ministre des Finances
- M. Johan Vande Lanotte, ministre de l'Economie,
- Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Intérieur

- Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales
- Mme Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants
- Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice
- Mme Monica De Coninck, ministre de l'Emploi,
- M. John Crombez, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
http://www.premier.belgium.be

.be
© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Immatriculation des véhiules

Renouvellement du contrat avec la firme CSC

Renouvellement du contrat avec la firme CSC

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Mobilité Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le choix de la procédure négociée pour la prolongation des contrats de gestion pour les nouvelles apllications informatiques de la Direction pour l'immatriculation des véhicules (DIV), avec les fimes CSC et NRB.

Le SPF Mobilité et Transports est également autorisé à attribuer les marchés pour la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2012, du contrat à la firme CSC.

Ces applications informatiques concernent le développement de la banque de données centrale des véhicules.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
http://www.milquet.belgium.be

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
http://www.melchiorwathelet.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Fonds budgétaire des matières premières et des produits

Augmentation des rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits

Augmentation des rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à augmenter les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits.

Les producteurs doivent payer des rétributions et cotisations au Fonds budgétaire des matières premières et des produits (FMPP) afin de financer les demandes d'autorisation pour la mise sur le marché de produits tels des pesticides, biocides, engrais et OGM. Ces rétributions servent à financer les évaluations scientifiques de ces produits.

Suite à l'introduction des nouvelles procédures au niveau européen (*Product authorisation - Mutual recognition of authorisation*), les coûts des évaluations vont augmenter. Pour cette raison et du fait que les rétributions belges sont plus basses que dans les autres Etats membres, les rétributions seront augmentées.

Le projet, rerprenant la liste complète des rétributions adaptées, est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première
ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique,
chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
http://www.laurette-onkelinx.be/

.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Burundi

Déploiement de sept militaires belges au Burundi

Déploiement de sept militaires belges au Burundi

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé le déploiement de sept militaires belges afin d'assister les militaires burundais par l'organisation d'une mission *Coach the Trainers*.

Cette mission est subdivisée en :

- une mission dans le domaine Management du 9 janvier au 25 février 2012 avec 4 militaires
- une mission dans le domaine Opérations du 7 mai au 5 juin 2012 avec 3 militaires

Le Conseil des ministres a décidé d'accorder aux 7 militaires le statut d'*assistance en dehors du territoire national - AR 03, coefficient 2*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
http://www.mil.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Titres services

Limitation du nombre de titres-services qui peuvent être achetés par ménage et par an

Limitation du nombre de titres-services qui peuvent être achetés par ménage et par an

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui fixe le nombre de titres-services qui peuvent être achetés par ménage et par an à 1000.

Cette mesure, prise en exécution du conclave budgétaire, vise à éviter les abus du système.

En effet, un utilisateur peut commander un maximum de 500 titres-services par an. Toutefois, un ménage peut compter plusieurs utilisateurs et il arrive que certains ménages commandent plus de 1000 titres services par an.

(*) modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Gouverneur de Flandre occidentale

Un nouveau gouverneur pour la Flandre occidentale

Un nouveau gouverneur pour la Flandre occidentale

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a donné son avis conforme à la proposition du gouvernement flamand de nommer M. Carl Decaluwe en tant que gouverneur de la province de Flandre occidentale, à partir de 2012.

Il remplacera M. Paul Breyne, qui présidera le Comité organisateur des commémorations du 100e anniversaire de la Première guerre mondiale.

M. Carl Decaluwe est né le 18 septembre 1960 à Courtrai et est député au Parlement flamand depuis 1995.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
http://www.milquet.belgium.be

.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Chômage

Le stage d'attente devient stage d'insertion professionnelle

Le stage d'attente devient stage d'insertion professionnelle

Le Conseil des ministres a adapté la réglementation en matière de chômage afin de transformer le système des allocations d'attente et de donner une nouvelle impulsion. A cet effet, il a approuvé un projet d'arrêté royal et un arrêté ministériel qui exécute les décisions de l'accord de gouvernement et du conclave budgétaire (*).

Pour accompagner les jeunes demandeurs d'emploi de manière plus intensive dans la recherche d'un emploi, les allocations d'attente seront transformées en allocations d'insertion. Le stage d'attente, quant à lui, deviendra un stage d'insertion professionnelle.

A partir du 1er janvier 2012, tous les demandeurs d'emploi devront effectuer 310 jours de stage d'insertion avant d'avoir droit à une allocation d'insertion. A partir du 1er janvier 2012, cette allocation d'insertion sera en outre limitée dans le temps :

- à 3 ans pour les cohabitants non privilégiés ;
- à 3 ans également pour les autres catégories mais sans pouvoir se terminer avant l'âge de 30 ans.

Dans la période transitoire prévue, la période des 3 ans débutera au 1er janvier 2012 pour toute personne qui appartient à cette dernière catégorie et qui se trouve déjà dans le système des allocations d'attente.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

B-FAST

Participation de B-FAST à l'exercice CODRII 2011 en Moldavie

Participation de B-FAST à l'exercice CODRII 2011 en Moldavie

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de B-FAST à l'exercice CODRII 2011 en Moldavie pour un montant maximum de 52.000 euros.

Cet exercice est organisé par *l'Euro-Atlantic Disaster Response Coordination Centre* de l'Otan avec la République de Moldavie.

B-FAST (Belgian First Aid & Support Team) est la structure d'intervention rapide chargée de l'organisation des secours d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger, créée par le Conseil des Ministres du 10 novembre 2000.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
http://www.diplomatie.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Interruption de carrière

Limitation de l'octroi d'allocations d'interruption de carrière dans le secteur public

Limitation de l'octroi d'allocations d'interruption de carrière dans le secteur public

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à limiter l'octroi d'allocations d'interruption de carrière dans le secteur public à 60 mois au lieu de 72.

Cette mesure, qui execute l'accord de gouvernement, s'appliquera à toutes les premières demandes d'allocations d'interruption reçues après le 20 novembre 2011 par l'ONEM, pour autant que la demande d'entrée en vigueur de la demande se situe après le 31 décembre 2011.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Budget cellules stratégiques

Economie sur les budgets des cellules stratégiques des membres du gouvernement

Economie sur les budgets des cellules stratégiques des membres du gouvernement

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo, le Conseil des ministres a décidé de limiter l'enveloppe budgétaire des cellules stratégiques et secrétariats des membres du gouvernement fédéral. Cette décision est prise dans le cadre des économies qui ont été convenues lors de l'élaboration du budget 2012.

Au total, pour 2012 l'économie réalisée par rapport à 2010, lorsque le gouvernement avait les pleins pouvoirs, s'élève à environ 9 millions d'euros, soit 15% de réduction des enveloppes budgétaires.

Par ailleurs, le nombre de collaborateurs des membres du gouvernement sera fortement réduit. Sous le nouveau gouvernement, le nombre de collaborateurs sera de 827, contre 932 au début du gouvernement précédent.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
http://www.premier.belgium.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Mobilité

Augmentation des redevances pour l'immatriculation des véhicules

Augmentation des redevances pour l'immatriculation des véhicules

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à porter le montant des redevances liées à l'immatriculation des véhicules de 20 à 30 euros.

Cette mesure, décidée lors du conclave budgétaire en exécution du budget 2012, entre en vigueur au 1er janvier 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
http://www.milquet.belgium.be

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
http://www.melchiorwathelet.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Observatoire des maladies chroniques

Nomination des présidents et membres des sections scientifique et consultative de l'Observatoire des maladies chroniques

Nomination des présidents et membres des sections scientifique et consultative de l'Observatoire des maladies chroniques

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux portant nomination, pour quatre ans, des présidents et membres des sections scientifique et consultative de l'Observatoire des maladies chroniques, institué auprès du Service des soins de santé de l'INAMI.

La mise en place d'un observatoire est une mesure du programme "priorités aux malades chroniques" initié par la ministre de la Santé publique en septembre 2008. La priorité aux malades chroniques doit en effet s'inscrire dans le long terme. Cet observatoire aura pour mission de réfléchir de façon permanente et structurelle aux améliorations nécessaires des politiques publiques de lutte contre les maladies chroniques. Cette initiative répond à une demande commune des coupoles représentatives de patients et des organismes assureurs.

L'Observatoire est composé de deux sections :

- Une section scientifique :

  Elle est composée notamment de médecins spécialistes et généralistes représentant les 7 universités belges, de représentants des dispensateurs de soins, ou des organismes assureurs. Elle aura pour missions de décrire la prise en charge des soins de santé dispensés aux patients atteints d'une maladie chronique, d'évaluer la réglementation, d'élaborer des recommandations, propositions et avis.
- Une section consultative :

  Elle est composée de représentants d'organisations d'associations de patients et des organismes assureurs. Elle aura pour missions d'évaluer les besoins des patients atteints de maladie chronique, de détecter les problèmes et points à améliorer dans la prise en charge des malades chroniques et de suivre l'évolution de la situation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
http://www.laurette-onkelinx.be/

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Cour de justice de l'Union européenne

Proposition d'un avocat général belge auprès de la Cour européenne de Justice

Proposition d'un avocat général belge auprès de la Cour européenne de Justice

Le Conseil des ministres a décidé de proposer M. Melchior Wathelet (père) comme avocat général belge à la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg.

M. Wathelet possède des connaissances exceptionnelles de même qu'une grande expérience en matière de droit européen. Il a été juge à la Cour européenne de justice de 1995 à 2003. Il enseigne le droit européen dans les universités de Louvain-la-Neuve et Liège et est l'auteur d'un grand nombre de publications.

Le 12 juillet 2011 le président de la Cour de justice a annoncé que les mandats de 14 juges et de 4 avocats généraux venaient à expiration. En vertu du système de roulement en vigueur pour la nomination des avocats généraux, il revient à la Belgique de désigner un avocat général.

La Cour de justice est composée de 27 juges et de 8 avocats généraux, qui sont désignés d'un commun accord par les gouvernements des États membres, après consultation d'un comité chargé de donner un avis sur l'adéquation des candidats proposés à l'exercice des fonctions en cause. Leur mandat est de six ans renouvelable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
http://www.diplomatie.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Réglementation du chômage

Modification des critères définissant un emploi convenable

Modification des critères définissant un emploi convenable

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a pris acte d'un projet d'arrêté ministériel (*) qui vise à adapter les critères d'un emploi convenable à partir du 1er janvier 2012.

La distance minimale du déplacement entre le domicile et le lieu de travail pour un emploi convenable sera portée de 25 à 60 kilomètres, indépendamment de la durée des déplacements.

Le délai pendant lequel une offre d'emploi est considérée comme non convenable, si cet emploi vise une autre fonction que celle effectuée dans le passé, sera réduit de 6 à 3 ou 5 mois selon l'ancienneté et l'âge.

(*) modifiant les articles 23 et 25 de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 portant les modalités d'application de réglementation du chômage dans le cadre de l'emploi convenable

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Défense : marchés publics

Attribution de marchés publics pour la Défense

Attribution de marchés publics pour la Défense

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Pieter De Crem à attribuer les marchés publics suivants :

- le marché public pluriannuel (2012-2015) concernant des services d'abonnements pour des revues digitales et papier, pour des publications périodiques et pour l'accès aux banques de données documentaires, à la firme *Swets Information Services ;*
- le marché public relatif à l'acquisition et l'installation de 14 simulateurs de conduite, en collaboration avec le Luxembourg, pour la formation et l'entraînement des chauffeurs de véhicules opérationnels, à la firme *Elbit Systems Ltd.*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
http://www.mil.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
http://www.chastel.belgium.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Réglementation Activa

Assimilation des périodes couvertes par une allocation de travail win-win à une période d'inscription comme demandeur d'emploi inoccupé

Assimilation des périodes couvertes par une allocation de travail win-win à une période d'inscription comme demandeur d'emploi inoccupé

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal (*) de promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée.

Ce projet vise à insérer une nouvelle disposition dans laquelle les périodes couvertes par une allocation de travail win-win sont assimilées à une période d'inscription comme demandeur d'emploi inoccupé. Le travailleur devra toutefois demander une carte de travail dans les trois mois suivant la fin de l'occupation win-win.

Le projet vise à faciliter la transition vers la mesure Activa. Lorsque le travailleur satisfait aux conditions "Activa ordinaire", la durée de l'avantage Activa est réduite de 12 mois si le travailleur a été engagé dans les conditions des win-win en 2011 ou de 18 mois si il a été engagé dans les conditions win-win en 2010.

Enfin, pour réintégrer les prépensionnés sur le marché de l'emploi, le projet prévoit que ceux-ci bénéficient également de l'avantage Activa.

(*) du 19 décembre 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Prépension

La prépension devient le régime de chômage avec complément d'entreprise - La prépension à mi-temps disparaît

La prépension devient le régime de chômage avec complément d'entreprise - La prépension à mi-temps disparaît

Le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux (*) qui augmentent la limite d'âge pour la prépension et suppriment le régime de la prépension à mi-temps. Ces mesures sont prises en exécution de l'accord de gouvernement et du conclave budgétaire.

La prépension sera modifiée de manière approfondie :

- le nom prépension est remplacé par "régime de chômage avec complément d'entreprise" ;
- pour les nouvelles CCT, les conditions d'âge et d'ancienneté sont respectivement élevées à 60 ans et à 40 ans à partir du 1er janvier 2012 ;
- pour les CCT existantes qui ont été prolongées, les nouvelles conditions d'âge et d'ancienneté ne seront d'application qu'à partir de 2015, avec une réglementation adaptée aux travailleuses ;
- la limite d'âge pour les entreprises en difficulté est portée à 52 ans (chaque année, six mois sont ajoutés à cet âge jusqu'à atteindre 55 ans en 2018) ;
- pour les entreprises en restructuration, la limité d'âge est portée à 55 ans à partir du 1er janvier 2013.

Les règles existantes pour les assimilations sont maintenues en attendant une harmonisation de celles-ci dans une phase ultérieure.

Pour la prépension à mi-temps, les nouvelles entrées dans le régime ne seront plus possibles en 2012, année à laquelle le régime s'éteindra.

Les projets seront soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

(*)
- arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 mai 2007 fixant la prépension conventionnelle dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations
- arrêté royal abrogeant l'arrêté royal du 30 juillet 1994 relatif à la prépension à mi-temps

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

SPF Finances

Attribution des commandes en exécution du contrat cadre de support à la réalisation de la nouvelle structure du SPF Finances

Attribution des commandes en exécution du contrat cadre de support à la réalisation de la nouvelle structure du SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'exécution d'une série de projets dans le cadre de la réalisation de la nouvelle structure du SPF Finances.

Le marché public, approuvé le 4 décembre 2009, par le Conseil des ministres concerne le support externe et l'accompagnement dans l'organisation des initiatives de changement au sein du SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

.be

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Interruption de carrière

Modification du système de diminution de carrière et de crédit-temps

Modification du système de diminution de carrière et de crédit-temps

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui modifie les conditions pour bénéficier d'une interruption de carrière à temps plein, à mi-temps et d'1/5 dans le secteur privé.

Pour bénéficier d'une interruption de carrière à temps plein, à mi-temps ou d'1/5, le travailleur doit compter une carrière professionnelle d'au moins 5 ans. Les interruptions de carrière donnent seulement droit à une allocation d'interruption équivalent à un équivalent temps plein de 12 mois.

Ensuite, le droit complémentaire à une allocation pour une interruption à temps plein ou à temps partiel pour un crédit temps avec motif est réduit de 60 à 36 mois, Ce droit complémentaire est octroyé aux travailleurs qui suspendent ou diminuent leurs prestations:

- pour prendre soin de leur enfant jusqu'à l'age de huit ans
- pour l'octroi de soins palliatifs
- pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre de famille gravement malade
- pour suivre une formation reconnue par les Communautés ou par le secteur
- pour suivre un enseignement dans un centre d'éducation de base ou une formation axée sur l'obtention d'un diplôme d'enseignement secondaire

La durée d'interruption de carrière pour les travailleurs qui prennent soin d'un enfant malade ou handicapé est limitée à 48 mois.

L'allocation d'interruption pour les travailleurs âgés est octroyée à partir de 55 ans au lieu de 51 ans. Le travailleur doit toutefois jouir d'une carrière d'au moins 25 ans en tant que travailleur salarié. Pour les travailleurs ayant effectué un travail lourd pendant 5 ans ou plus, une carrière de seulement 20 ans est exigée.

Ces mesures s'appliquent à toutes les demandes reçues par l'ONEM après le 20 novembre et qui prennent cours après le 31 décembre 2011.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 pris en exécution du chapitre IV de la loi du 10 août 2001 relative à la conciliation entre l'emploi et la qualité de vie concernant le système du crédit-temps, la diminution de carrière et la réduction des prestations de travail à mi-temps.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

© 2021 - news.belgium.be

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

Infrabel

Infrabel autorisée à émettre de nouvelles actions

Infrabel autorisée à émettre de nouvelles actions

Sur proposition du ministre des Entreprises publiques Paul Magnette, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à autoriser la société anonyme de droit public Infrabel à émettre 51.606 nouvelles actions en vue de rémunérer l'apport en capital par la SNCB-Holding.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
http://magnette.belgium.be

© 2021 - news.belgium.be